

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

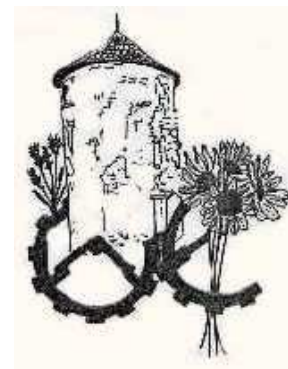
Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 4 Avril 2012

Présents : MM. DETROYAT Bruno, GONON Gérard, MEHR Daniel, BERNARD Jean-François, JAVIX Hervé, CHENAVIER Patrick, MOYROUD Nicolas, SABADEL Jean-Marc Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, BUTTIN Véronique.

Excusés : Mme MONTABON Marie-Christine, M. PRUDHOMME Julien.

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique.

Vote des 3 taxes :

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2011. Ces taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : **14,00 %**
- Taxe Foncière Bâtie : **20,00 %**
- Taxe Foncière Non Bâtie : **50,65 %**

Il propose de reconduire les mêmes valeurs pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

(Vote : 11 oui).

Approbation du Compte de Gestion 2011 de Mme Nicole HUGON, Trésorière.

Considérant que ce compte correspond au compte administratif 2011, et qu'il n'appelle aucune observation ni réserve de sa part, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son approbation.

Affectation des résultats :

- L'excédent de fonctionnement de 129.703,51 € sera repris au BP 2012 en recette d'investissement.
- L'excédent d'investissement de 200.672,04 € sera repris au BP 2012 en recette d'investissement.

Décision adoptée à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2012 :

Il est adopté à l'unanimité.

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	457.518,00	457.518,00
Investissement	350.875,00	350.875,00

Tarifs concessions columbarium :

Demi-case pour 2 urnes :	Concession de 15 ans :	250,00 €
	Concession de 30 ans :	500,00 €
Case pour 4 urnes :	Concession de 15 ans :	500,00 €
	Concession de 30 ans :	1.000,00 €

Epannage au jardin du souvenir : tarif inchangé 80 €.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Halte garderie intercommunale de Nantoin :

L'augmentation du coût résiduel de fonctionnement restant à la charge des communes a progressé de 47 % entre 2010 et 2011. La C.A.F. de l'Isère imposera la fourniture gratuite des repas aux enfants présents à midi, augmentant encore notre charge (de 15 à 20.000 € par an).

Nous attendons un rendez-vous avec la direction de la C.A.F., la commune décidera ensuite de la continuité de sa participation à l'association des 4 communes.

Questions diverses :

Miroirs de sécurité aux carrefours : la commission voirie est chargée d'une étude.